

Sujet : [INTERNET] Projet ZA bois de Bramard

De : stéphanie colomban <scolomban@hotmail.com>

Date : 22/05/2022 08:21

Pour : "pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr" <pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr>

A l'attention de M le Préfet de la Haute-Loire
Et du commissaire enquêteur

Messieurs,

Je soussignée Stéphanie Brunon, résidente sur la commune de St Romain-Lachalm, manifeste mon désaccord quand au projet de création de la ZA bois de Bramard.

Je ne comprend pas qu'à l'heure actuelle ce type de projet puisse encore sortir, qu'il ait nécessité autant d'argent public pour des études qui n'auraient même pas dû être lancées :

Il s'agit d'une forêt et d'une zone humide participant à la trame verte et bleue défendue dans les SRCE depuis les lois Grenelle de l'environnement.

Le rôle et l'intérêt des zones humides sont reconnus et défendus depuis très longtemps: la France est signataire du traité de Ramsart depuis 1971 qui entend les protéger.

Il me parait incompréhensible que des projets d'une telle ampleur entraînant l'artificialisation des sols puissent encore voir le jour alors que d'autres solutions soutenant l'économie et les entreprises peuvent être trouvées, si on s'en donne les moyens. Le rôle de l'Etat est d'encourager les élus peu soucieux d'environnement à s'y intéresser pour le bien des territoires et pour que les grandes lois soient appliquées localement, de questionner et de faire évoluer les politiques publiques dans le bon sens. Encourageons l'intercommunalité à travailler sur d'autres solutions, à réfléchir au cas par cas pour aider les entreprises... faisons de ce projet un travail exemplaire en Haute-Loire, conciliant économie et environnement !

L'activité de développement économique d'une communauté de communes ne peut reposer uniquement sur la création de zones d'activités bétonnées. Ce sont des politiques qui datent de plus de 30 ans. L'attractivité de notre territoire passe par la préservation de nos paysages, de notre environnement quotidien: pourquoi venir vivre en Haute Loire si c'est pour y retrouver les mêmes zones totalement artificialisées qu'en zone périurbaine ?

Je demande donc aux autorités compétentes de refuser la réalisation de ce projet. En espérant que ce point de vue sera écouté, je vous prie de recevoir, Messieurs, mes sincères salutations.

Stéphanie Brunon- Colomban
10 allée du lavoir, La Faye Leygras
43620 st romain la cham
04-71-61-10-91

Envoyé de mon iPhone